
Élévation du niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène IAHP -RISQUE MODÉRÉ

De : DDETSPP 07/PP/VETO (Vétérinaires) <ddetspp-veto@ardeche.gouv.fr>

jeu., 16 oct. 2025 08:38

 1 pièce jointe

Objet : Élévation du niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène IAHP -RISQUE MODÉRÉ

Madame, Monsieur le Maire,

Face à l'évolution des cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans la faune sauvage et dans les exploitations d'élevage, la France passe, aujourd'hui, en risque modéré ([arrêté du 14 octobre 2025 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène](#)).

Votre commune étant située en zone à risque particulier vis-à-vis de l'IAHP (ZRP- zones humides dans lesquelles les conditions naturelles augmentent le risque de contamination des élevages par la faune sauvage), l'élévation du niveau de risque entraîne la mise en œuvre de mesures prévention et de biosécurité renforcées par les éleveurs de volailles professionnels et les **détenteurs de basse-cour**, en particulier :

- La claustration ou la protection par des filets des volailles de basse-cour ;
- Des restrictions concernant le transport et l'utilisation d'oiseaux appelants (chasse) ;
- L'interdiction de rassemblements d'oiseaux.

Les mesures de biosécurité pour les basses-cours à mettre en œuvre sont précisées dans l'arrêté ministériel du 29 septembre 2021 et résumées [ici](#).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement

 **LISTE COMMUNES 07 ZRP.pdf**
5 ko

COMMUNES D'ARDECHE SITUEES EN ZONE A RISQUE PARTICULIER

ALBA-LA-ROMAINE
ALBOUSSIERE
ANDANCE
ARDOIX
ARRAS-SUR-RHONE
AUBIGNAS
BAIX
BEAUCHASTEL
BIDON
BOGY
BOURG-SAINT-ANDEOL
CHAMPAGNE
CHAMPIS
CHARMES-SUR-RHONE
CHARNAS
CHATEAUBOURG
CHEMINAS
COLOMBIER-LE-CARDINAL
CORNAS
CRUAS
ECLASSAN
ETABLES
FELINES
GILHAC-ET-BRUZAC
GLUN
GRAS
GUILHERAND-GRANGES
LARNAS
LEMPES
LIMONY
MAUVES
MEYSSE
OZON
PEAUGRES
PEYRAUD
PLATS
LE POUZIN
ROCHEMAURE
ROMPON
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
SAINT-CIERGE-LA-SERRE
SAINT-CYR
SAINT-DESIRAT
SAINT-ETIENNE-DE-VALOUX
SAINT-GEORGES-LES-BAINS
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
SAINT-JUST-D'ARDECHE
SAINT-LAGER-BRESSAC
SAINT-LAURENT-DU-PAPE
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE
SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON
SAINT-MONTAN
SAINT-PERAY
SAINT-ROMAIN-DE-LERPS
SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC
SAINT-THOME
SAINT-VINCENT-DE-BARRES
SARRAS
SECHERAS
SERRIERES
SOYONS
TALENCIEUX
LE TEIL
THORRENC
TOULAUD
TOURNON-SUR-RHONE
VERNOSC-LES-ANNONAY
VION
VIVIERS
LA VOULTE-SUR-RHONE